

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le **25 NOV. 2014**

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal



Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DVD 1082 Parc de stationnement Anvers (9^{ème}) - Contrat d'affermage avec la SAEMES (Société Anonyme d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement) pour l'entretien et l'exploitation.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2511-1 et suivants et L.1411-1 et suivants ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire de la direction de la Voirie et des Déplacements du 5 février 2013 ;

Vu l'avis émis le 21 mars 2013 par la "Commission Consultative des Services Publics Locaux" en application du CGCT et notamment des articles L 1411-4 et L 1413-1 ;

Vu la délibération 2013 DVD 34 de la séance du 22 et 23 avril 2013, approuvant le principe de délégation du service public et autorisant Monsieur le Maire de Paris à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Anvers à Paris (9^{ème}) pour une durée de 8 ans ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en "Commission SAPIN" en application des articles L .1411-1 et L.1411-5 du CGCT, en date du 3 septembre 2013, relatif aux candidatures ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en "Commission SAPIN" en application des articles L .1411-1 et L.1411-5 du CGCT, en date du 3 juin 2014, relatif aux offres ;

Vu le rapport du service sur le déroulement de la procédure et les motifs du choix du délégataire avec ses annexes en application de l'article L.1411-5 du CGCT ;

Vu le projet de délibération du 4 novembre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer, avec la société SAEMES, le contrat d'affermage dont le texte est joint à la présente délibération et qui a pour objet l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Anvers à Paris (9^{ème}) pour une durée de huit (8) ans ;

Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 3 novembre 2014;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la SAEMES (Société Anonyme d'Economie Mixte d'Exploitation du Stationnement) le contrat d'affermage dont le texte est joint à la présente délibération et qui a pour objet l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Anvers à Paris (9^{ème}) pour une durée de huit (8) ans.

Article 2 : Les recettes seront constatées aux chapitres 70 et 75, articles 70688 et 757, rubrique 820, mission 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants.

Pour copie conforme,
Le Chef du Service du Conseil de Paris



Pierre BLANCA